

SILKAN RT

Société anonyme

au capital de 779.874 euros

Siège social : 2 bis route de Gisy, parc Burospace, 91570 Bièvres

449 305 044 RCS Evry

S

1

2

RE

Le 24 mai 2017

Chers Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de notre société se tiendra le 9 juin 2017, à 14 heures, au siège social de la société, **sis à Bièvres (Essonne), 2 bis route de Gisy, parc Burospace**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Du ressort de l'assemblée générale ordinaire :

1. Lecture du rapport de gestion rédigé par le conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; approbation desdits comptes ;
2. Affectation du résultat ;
3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
4. Constatation de la démission de Monsieur François Guérineau de son mandat d'administrateur ;
5. Ratification de la cooptation de Monsieur Serge Delwasse en qualité d'administrateur ;

Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire :

6. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres financiers donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société ;
7. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par le biais d'une offre au public de titres financiers donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société ;
8. Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
9. Pouvoirs pour les formalités légales.

Les actionnaires pourront :

- soit assister personnellement à l'assemblée,
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité,
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance ainsi que leurs annexes et les documents sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société à Bièvres (Essonne), 2 bis parc Burospace, route de Gisy. La demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la société. La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard cinq jours avant la date de l'assemblée. Il ne sera pas tenu compte des bulletins de vote reçus moins de trois jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Chers Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration